

Image not found or type unknown



## Frais de partage pour une succession

Par **Rachel raza**, le **03/02/2018** à **16:06**

Bonjour

Mon père est décédé;il n'y a pas de bien immobilier ni de bien mobilier;pas de terres..juste un compte bancaire à diviser en 3.

Mon notaire que j'ai vu 1 fois m'envoie une facture de 2.000 Euros.

Elle me dit que ce sont des émoluments pour des actes et que c'est le même tarif partout.

Cela m'étonne..

Merci de bien vouloir m'éclairer.

Cordialement